

Je crois sincèrement que si la mesure législative dont vient de parler le préopinant, est souhaitable, elle demande à être étudiée de plus près et à faire l'objet de délibérations entre les procureurs généraux des provinces et le procureur général du Canada (M. Turner). J'appuie chaleureusement ce bill et j'exhorte les députés à voter en sa faveur. Il fera entrer en vigueur un grand nombre de réformes humanitaires, conformes à l'esprit de la société juste et dont nous avons grand besoin.

• (4.40 p.m.)

C'est notre brillant premier ministre qui en eut l'idée et on le rédigea sous sa surveillance alors qu'il était ministre de la justice. Le peuple approuva le bill aux dernières élections. Que le comité l'étudie à fond et ensuite nous l'adopterons dare-dare.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a proposé hier de le fragmenter. Fragmenter, fendre des cheveux en quatre, gardons-nous en bien. Bon nombre des dispositions de cette mesure législative ont déjà été étudiées par un comité de la Chambre et je trouve, par conséquent, que la préparation de rapports séparés à son sujet pourrait seulement retarder son application. Je suis heureux que la Chambre ait décidé de l'étudier en bloc. J'ose espérer qu'il y aura entente unanime au comité à l'égard de bon nombre de ces questions et qu'il n'y aura que 3 ou 4 points contestés. Il est vrai qu'il faudra du temps pour étudier ceux-ci avec patience, étude que ne leur refusera certainement pas la Chambre.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) s'est plaint que les députés de ce côté-ci retardaient les choses. Bien au contraire. Moi qui ai plaidé pendant 18 ans devant les tribunaux, j'estime, comme d'autres députés, j'en suis sûr, que les aspects de ce bill touchant les tables d'écoute devraient faire l'objet d'un examen minutieux et qu'il faudrait y consacrer tout le temps voulu.

Je félicite le ministre de la Justice, de la maîtrise avec laquelle il a présenté le bill hier. Je voudrais parler tout d'abord des dispositions relatives aux armes à feu. A mon avis, ces dispositions concernant les armes à feu et les armes défensives augmenteront la sécurité publique au Canada. Nous sommes à une époque agitée et contestataire, et il est clair que des manifestations et des émeutes peuvent se produire inopinément, dans des endroits imprévus. Cette mesure prévoyante arrive à point et le ministre de la justice mérite des éloges pour la sagesse et le dynamisme dont il a fait preuve à cet égard.

En ce qui concerne la délinquance routière, l'esprit de la mesure qui est soumise à la

[M. Gibson.]

Chambre peut se résumer dans l'axiome: «Si vous buvez, ne conduisez pas». Les dangers de la circulation sur les grandes routes modernes nécessitent un contrôle rigoureux des conducteurs en état alcoolique. Le gouvernement a eu le courage de se diriger dans cette voie. La présence dans le sang de .08 p. 100 d'alcool sera désormais considéré comme étant la preuve d'un état d'intoxication. C'est une mesure rigoureuse mais réaliste car, au siècle où nous vivons, les automobiles représentent un des plus grands dangers de l'humanité.

Pour ce qui est de la question de conscience soulevée par un certain nombre de députés, je pense qu'il est hypocrite de proposer que ce bill ou certains de ses aspects fassent l'objet d'un vote libre. Le peuple canadien a déjà approuvé cette mesure et le gouvernement se rirait de la démocratie s'il rejetait toute responsabilité et laissait cette question à la conscience de chacun des membres. La conscience du peuple sera satisfaite lorsque le gouvernement exercera le mandat qu'il a reçu le 25 juin et présentera au plus tôt cette mesure progressiste.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que la majorité des députés appuieront la plupart des mesures de ce bill omnibus. A propos des propositions relatives à l'avortement, je félicite le ministre d'avoir rendu l'avortement légal pour sauver la vie ou la santé de la mère. Je prétends que c'est à cette dernière de décider. J'irais même jusqu'à permettre l'avortement sur demande. Je suis néanmoins disposé à appuyer le bill, car c'est un grand pas vers la société juste.

Le bill me paraît humanitaire d'esprit et de fait; notre pays sera plus grand d'avoir adopté cette mesure législative.

L'amendement portant sur les appels téléphoniques harassants est important, lui aussi. Tous les parlementaires, j'en suis sûr, se réjouiront de voir cet article adopté. Le bill touche aussi la cruauté envers les animaux. Ces dispositions sont chères au cœur et à l'esprit de tous les Canadiens et constituent un progrès de plus. Les restrictions proposées concernant la publication des preuves fournies au cours de l'instruction font songer à certains procès qui ont été gâchés à cause de la publicité intempestive dans la presse.

Des particuliers ont été gravement lésés par cette publicité défavorable. Les mesures proposées constituent un grand progrès. Je pense que les députés du parti au pouvoir approuvent unanimement ces dispositions et nous voudrions qu'elles soient mises en vigueur sans tarder.